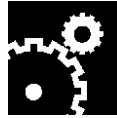


# Rapport de vérification

N° D37571952001 R 025

Référence  
client



Mise à disposition de photographies des observations  
Equipements de travail non soumis aux arrêtés du 5 Mars 1993 Modifié ou  
du 24 Juin 1993 ou du 1er Mars 2004 - Vérif. contractuelle générale  
périodique

Entreprise

CLEMESSY SERVICES  
CLEMESSY SERVICES BU00048  
23 Av De Rome  
CS 30181  
13127 VITROLLES

**CISAILLE GUILLOTINE  
C89 CH 01**



Adresse  
de  
facturation

CLEMESSY SERVICES  
CLEMESSY SERVICES SUD-EST  
BU00050  
TSA 97814  
62971 ARRAS CEDEX 9

Lieu de  
vérification

CLEMESSY SERVICES  
CLEMESSY SERVICES BU00048  
23 Av De Rome  
13127 VITROLLES

Périodicité  
Dates de  
vérification

11/06/2020

Nom et visa du  
signataire

NASR-ADDINE FEHAM

Pièces jointes

Observation(s)

Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 12/06/2020



ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE  
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22  
ZI Clairière de l'Anjoly  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.79.36.02 -  
Fax : 04.42.89.10.32

SIRET : 43325083401570

DEKRA Industrial SAS,

Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834

SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

# Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

# Sommaire

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>6</b>
Vérification générale : CISAILLE GUILLOTINE COMESSA C89 CH 01 .....	6

# RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
----	-------------------	-------------	------

Un \* placé devant le N° signale une observation antérieure.

## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale : CISAILLE GUILLOTINE COMESSA C89 CH 01

**1** Protectors - dispositifs de protection :  
Protecteurs fixes

Protecteur inadapté

NATURE DE RISQUE : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement

7



**2** Energie : Circuits et composants  
électriques



Cabochoon du voyant "Sous tension" à remettre en place.

NATURE DE RISQUE : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement

7



## RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
3	Energie : Circuits et composants électriques	<p>Le voyant de présence tension est inopérant.</p> <p><u>NATURE DE RISQUE</u> : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement</p> 	7
4	Energie : Circuits et composants hydrauliques	<p>Fuite du circuit hydraulique</p> <p><u>NATURE DE RISQUE</u> : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement</p> 	7

### Signification des compléments d'observations :

NATURE DE RISQUE :

U1 - U2 - U3

# LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

**Vérification générale : CISAILLE GUILLOTINE COMESSA C89 CH 01**

## IDENTIFICATION

*Nature* : CISAILLE GUILLOTINE  
*Marque* : COMESSA  
*Référence client* : C89 CH 01  
*Type* : GP16  
*Année de mise en service à l'état neuf* : 1966

**MISSION** *Référence* : **MACM011**

## CONDITIONS DE VERIFICATION

*Texte de référence* : Contenu contractuel

## MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- <i>Equipement, clairement identifié, pendant le temps nécessaire</i> :	Oui
- <i>Documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance)</i> :	Partiellement
- <i>Personnel nécessaire (accompagnateur, personnel d'entretien si nécessaire)</i> :	Oui
- <i>Moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner</i> :	Oui

### Remarques sur les conditions d'intervention :

Notice d'instructions de la machine non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur la machine ont été vérifiés

## RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 11/06/2020

Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

## DESCRIPTIF DE LA MACHINE

description : : Cisaille guillotine équipée d'une enceinte de protection grillagée à l'arrière, d'un poste de travail et de commande.

implantation : : Equipement fixé sur un sol plan.

### - Détails :

*Mode(s) de fonctionnement existant(s)* : Mode manuel  
 Mode semi-automatique

*Modes de fonctionnement le jour  
 de la vérification* : Mode manuel  
 Mode semi-automatique

*Nombre poste(s) travail existant(s)* : 1

*Nombre poste(s) travail le jour  
 de la vérification* : 1

*Energie(s) mise(s) en œuvre* : Electrique  
 Hydraulique

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Dispositifs de protection :

- Limiteur de pression
- Boutons Arrêt
- Protecteurs fixes
- Arrêt d'urgence

**VERIFICATION**

La vérification comporte :

- une vérification visuelle de l'état physique du matériel
- une vérification des éléments fonctionnels concourant au travail par des essais de fonctionnement
- une vérification des réglages et des jeux
- une vérification visuelle de l'état apparent des indicateurs

• **Structure - mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

• **Protecteurs - dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Protecteurs fixes **1**

• **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

• **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Circuits et composants électriques **2 3**

Circuits et composants hydrauliques **4**

• **Essais**

Elément(s) ou dispositif(s) essayé(s)	Mode(s) de fonctionnement	Condition(s) d'essai(s)
Mécanismes	Mode semi-automatique	A vide
Dispositifs de protection	Mode semi-automatique	A vide
Dispositifs d'arrêt	Mode semi-automatique	A vide

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- 1** Protecteur inadapté  
NATURE DE RISQUE : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement
- 2** Cabochon du voyant "Sous tension" à remettre en place.  
NATURE DE RISQUE : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement
- 3** Le voyant de présence tension est inopérant.  
NATURE DE RISQUE : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement
- 4** Fuite du circuit hydraulique  
NATURE DE RISQUE : U2 : atteinte aux biens et/ou à l'environnement